

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 septembre 2023

INTERDICTION DE L'ÉCRITURE DITE « INCLUSIVE » - (N° 777)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC1

présenté par

M. Walter, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE UNIQUE

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les député·e·s du groupe LFI-NUPES s'opposent à cette proposition de loi d'extrême droite et souhaitent supprimer cet article.

Cette délirante proposition de loi propose d'interdire l'usage de l'écriture inclusive dans les cadres scolaires et universitaires, ainsi que dans les cadres civils et administratifs de toute nature. Elle précise les différentes formes d'écriture inclusives visées : « sous la forme de la double flexion, du point médian et du terme épïcène ».

Or, la « double flexion » est une forme syntaxique devenue courante (« Mesdames et messieurs », « toutes et tous », ...), employée jusque dans l'exposé des motifs de la présente proposition de loi. Bannir la double flexion revient à imposer d'utiliser le masculin « universel » dans toutes les situations, excluant ainsi totalement les femmes du langage. Les termes « épïcènes » sont quant à eux omniprésents dans la langue française, et pour la plupart issus de racines grecques et latines. Interdire de les employer, c'est interdire d'employer la plupart des noms de métiers (psychologue, antiquaire, kinésithérapeute, géographe, agronome, cadre, diplomate...), de peuples (russe, suisse,

britannique...) et de communautés, ainsi qu'un grand nombre de mots de la vie courante (adulte, élève, collègue, camarade). Le Rassemblement National, qui se pose en défenseur de la langue française, voudrait en réalité la vider de sa substance. L'extrême droite renoue ici avec son habitude d'interdire les formes d'expression qui lui déplaisent, en particulier lorsqu'elles permettent d'assurer la visibilité des femmes. L'exposé des motifs traduit d'ailleurs l'obsession de ses rédacteurs contre le féminisme, qualifié « d'affirmation agressive d'identité communautaire », et « d'entreprise de déconstruction de la nation ».